

5/16/17505

4941

(1944)

A

Intensification de l'utilisation de la main d'oeuvre
féminine pendant la guerre

Note de la H.V.D. au M.T.P.
Dépêche du M.T.P. à la SNCF

3. 3.44
28. 3.44

Intensification de l'utilisation de la main-d'oeuvre féminine pendant la guerre

Ministère
de la Production Industrielle
et des Communications

PARIS, le 28 Mars 1944

Direction
des Chemins de fer

Service de la Main-d'Oeuvre

CS/LG - 42

COPIE

Le Ministre, Secrétaire d'Etat à la
Production Industrielle et aux Communications

à
Monsieur le Président du Conseil d'Administration
de la Société Nationale des Chemins de fer français
88, rue Saint-Lazare, 88
PARIS

OBJET : Utilisation de la main d'oeuvre féminine par la S.N.C.F.

REFERENCE : Lettre Bev (3) P-15-Pwhk du 3 Mars 1944 de M. le délégué
du Ministre des Communications du Reich.

Par lettre citée en référence, M. le Délégué du Ministre des Com-
munications du Reich me fait connaître ce qui suit :

"Suivant un état que la S.N.C.F. vient de présenter à l'H.V.D. il
"résulte qu'à la date du 31 Janvier 1944 la S.N.C.F. utilise au total
"48.587 femmes par rapport à un effectif global de 424.193 agents. L'u-
"tilisation de la main d'oeuvre féminine par la S.N.C.F. accuse, en
"conséquence, un pourcentage d'environ 11,5 % et est loin d'atteindre
"celui des femmes occupées par les Chemins de fer allemands. L'utilisa-
"tion de la main d'oeuvre féminine par la S.N.C.F. doit encore être
"sensiblement augmentée.

"Je vous demanderai de prendre toutes les mesures nécessaires, de
"plus, je vous prie de déterminer à quelle occupation les femmes étaie-
"jusqu'ici affectées par la S.N.C.F. et par un examen minutieux faire
"dresser les possibilités nouvelles d'emplois réservés aux femmes à la
"S.N.C.F."

Je vous prie, en conséquence, de bien vouloir m'adresser d'une
part pour les Services Centraux et d'autre part, par Région et par
Service :

a) pour les catégories d'emploi dans lesquelles des femmes sont ac-
tuellement occupées:

Un tableau faisant ressortir par catégorie d'emploi, le nombre
femmes actuellement occupées et le nombre de postes nouveaux qui pour-
raient être confiés à du personnel féminin.

b) pour les catégories d'emploi dans lesquelles le personnel fémin
n'est pas encore utilisé, mais pourrait être utilisé :

...

